



## COMMUNIQUE

Suite à l'annonce du rattachement de leurs trois dépôts de presse, les salariés d'Annemasse, de Bellegarde et de Thonon-les-bains ont fait part de leurs légitimes revendications.

Après deux réunions avec la direction, les propositions de cette dernière sont très en deçà de nos espérances.

Les salariés des dépôts de presse d'Annemasse, de Bellegarde et de Thonon-les-bains exigent de la direction des trois dépôts que soient reconsidérées leurs revendications et de leur donner une réponse positive sur les points suivants :

- Harmonisation des salaires au niveau le plus élevé constaté sur les trois dépôts pour les personnels de chacun des services entrepôt nuit, entrepôt jour, administratifs et personnel à responsabilités.
- Une prime de panier de 5,60€ pour tout le personnel.
- Un 13<sup>ème</sup> mois payé en 12 fois pour tout le personnel, à compter de la fin de la période d'essai.
- Engagement de la direction de ne pas incorporer de clause de mobilité dans les avenants à venir, avenants qui devront également tenir compte de l'ancienneté acquise par chacun des salariés.
- Prise en charge par la direction à hauteur de 60% de la mutuelle santé, dont la participation des salariés ne devra pas excéder 40 € par mois.
- Une indemnité spécifique liée à l'éloignement d'un montant de 0,07 € par kilomètre.
- Une indemnité Complémentaire et exceptionnelle de licenciement de 4/5 de mois par année d'ancienneté, en plus de l'indemnité légale.

**Les salariés réunis en assemblée générale le 18 mai ont  
décidé unanimement de se mobiliser et d'observer ce jour  
un arrêt de travail renouvelable.**